

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 12: Cern construction du LHC

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Évaluation de la conjoncture - fin mars 2004 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Conjoncture	bonne en%	satisfaisante en%	mauvaise en%
Ensemble de la Suisse	24 (19)	57 (61)	18 (20)
- Architectes	27 (23)	47 (50)	26 (27)
- Ingénieurs	23 (17)	65 (70)	12 (14)
Plateau est et Zurich	25 (18)	53 (60)	21 (21)
Plateau ouest et Berne	22 (19)	63 (65)	15 (17)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	19 (29)	55 (43)	26 (28)
Suisse orientale et Saint-Gall	38 (35)	39 (44)	23 (21)
Tessin	25 (15)	54 (66)	22 (19)
Suisse romande	20 (11)	62 (69)	18 (20)
Suisse centrale	19 (19)	61 (58)	20 (23)

Perspectives d'emploi d'ici fin juin 2004 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Activité	En hausse en%	Aucune variation en%	En baisse en%
Ensemble de la Suisse	13 (7)	73 (76)	14 (17)
- Architectes	13 (8)	70 (71)	17 (21)
- Ingénieurs	13 (6)	75 (80)	12 (14)
Plateau est et Zurich	10 (5)	75 (78)	15 (17)
Plateau ouest et Berne	13 (9)	70 (73)	16 (19)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	11 (6)	73 (80)	16 (15)
Suisse orientale et Saint-Gall	12 (12)	67 (69)	21 (19)
Tessin	16 (4)	84 (79)	0 (18)
Suisse romande	20 (6)	67 (81)	13 (13)
Suisse centrale	14 (11)	67 (62)	19 (27)

Conjoncture - estimation d'ici à fin septembre 2004 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Perspectives conjoncturelles	Amélioration en%	Stagnation en%	Aggravation en%
Ensemble de la Suisse	17 (19)	70 (68)	13 (13)
- Architectes	24 (25)	65 (65)	11 (10)
- Ingénieurs	12 (15)	74 (70)	15 (15)
Plateau est et Zurich	15 (19)	74 (69)	11 (12)
Plateau ouest et Berne	21 (22)	69 (69)	10 (9)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	12 (10)	73 (79)	15 (10)
Suisse orientale et Saint-Gall	13 (16)	70 (70)	17 (14)
Tessin	11 (28)	85 (61)	3 (11)
Suisse romande	14 (19)	67 (64)	19 (17)
Suisse centrale	24 (20)	52 (56)	23 (24)

SITUATION DE L'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2004

L'enquête de la **sia** sur la situation de l'emploi dans la branche des études au premier trimestre 2004 met en évidence une confiance prudente. Les bureaux d'étude font part d'une réserve de travail suffisante et la valeur des mandats est stable. Les bureaux d'architecture sont, en particulier, satisfaits.

Les affaires des bureaux d'étude ont continué à s'améliorer. Au premier trimestre 2004, un bureau sur six (16,5%) souffrait encore d'une situation difficile, contre un sur cinq (19,8%) au trimestre précédent. A noter que la marche des affaires est toujours meilleure dans les grands que dans les petits bureaux d'étude. Les prestations fournies ont été plus élevées qu'au trimestre précédent, ce qui ne s'était plus produit depuis le troisième trimestre de 2001. Les portefeuilles de mandats ont à peu près conservé leur niveau du trimestre précédent; leur recul n'a été

que de 0,4%. La réserve de travail est restée inchangée à 7,3 mois. La baisse de la valeur globale des constructions correspondant aux nouveaux contrats conclus marque le pas: si 26,3% des entreprises ont signalé un recul, elles sont 24,5% à indiquer une progression. La part des travaux de transformation dans la valeur globale des travaux de construction s'est de nouveau réduite.

Les bureaux escomptent en principe la poursuite de la reprise au deuxième trimestre, même si celle-ci ne ne devrait plus être aussi soutenue. Un bureau sur cinq (19,0%) espère une augmentation des nouveaux mandats, contre un pourcentage à peine moins grand, soit 17,1%, qui s'attend à une baisse. En ce qui concerne l'évolution des honoraires, les réponses pessimistes prédominent de nouveau nettement. D'après les plans de développement des entreprises, le nombre des personnes occupées devrait encore diminuer. La marche des affaires des six prochains

mois a obtenu autant d'appréciations confiantes que sceptiques.

Les bureaux d'architecture optimistes

Pour la première fois depuis le troisième trimestre 2002, les firmes considérant la marche des affaires comme bonne étaient plus nombreuses que celles qui l'estimaient mauvaise. La fourniture de prestations d'étude a augmenté pour la troisième fois consécutive. Les portefeuilles de mandats sont restés le plus souvent au même niveau qu'au trimestre précédent: un peu plus de trois bureaux sur quatre (77,5%) les ont taxés de bons ou de satisfaisants, contre 75,6% dans la dernière enquête. La réserve de travail est restée inchangée à 7,2 mois. La valeur globale des constructions correspondant aux nouveaux contrats n'a pas diminué, et ce pour la première fois depuis le début de 2001; elle s'est même légèrement accrue dans le secteur du logement mais a subi une forte compression dans la construction publique. Si les bureaux d'architecture comptent obtenir davantage de nouveaux mandats au deuxième trimestre, ils s'attendent aussi à un léger fléchissement des honoraires et prévoient de nouvelles suppressions d'emplois. Leur situation devrait continuer à s'améliorer au cours des prochains six mois.

Bureaux d'ingénieurs

Globalement, la situation des affaires des ingénieurs s'est aussi redressée. Ce sont les spécialistes des installations du bâtiment qui émettent le meilleur jugement sur la marche de leurs affaires; tandis que les ingénieurs en génie civil la qualifient seulement de satisfaisante. Les prestations fournies ont augmenté pour la première fois depuis le troisième trimestre de 2001. Les portefeuilles de mandats se sont maintenus au

niveau du trimestre précédent et près de 85% des firmes les jugent satisfaisants à bons. Les ingénieurs sont toutefois beaucoup moins confiants que les architectes quant à l'évolution des affaires au deuxième trimestre, au cours duquel ils s'attendent à un recul des nouveaux mandats. Les honoraires devraient constamment régresser. Ces bureaux redoutent également une nouvelle détérioration de leur situation d'ici la fin du troisième trimestre.

(SIA/kof) Charles von Büren

HAUSSE IMPRÉVUE DU PRIX DE L'ACIER

Ces trois derniers mois le prix de l'acier a augmenté de 60%. Cette hausse imprévue est si importante qu'elle peut être à l'origine de problèmes tant pour les maîtres de l'ouvrage que les entreprises. Leur situation juridique dépend du contrat qui les lie, mais il s'agit dans tous les cas de savoir qui devra supporter la charge de la hausse.

Dans une notice d'information à ses membres, la société suisse des entrepreneurs (SSE) demande en substance aux maîtres de l'ouvrage de se montrer flexibles à ce sujet et d'accepter des ajustements de prix. Des questions à ce sujet sont également parvenues à la **sia**. Son service juridique part du principe que le contrat entre l'entreprise et le maître de l'ouvrage est établi pour atteindre un objectif commun et non pour en tirer le meilleur parti possible au détriment du partenaire. Même si le contrat ne contient pas de clause d'ajustement des prix, le service juridique de la **sia** recommande, en cas de variations extraordinaires à la hausse ou à la baisse, de conduire une négociation afin de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Des juristes peuvent aider à en éclairer le côté légal. Dans le cas actuel de la haus-

se des prix de l'acier, les deux parties devraient s'efforcer de trouver rapidement une solution commune pour éviter des retards dans la construction et de nombreux autres inconvénients. Une attitude ouverte de la part de tous les partenaires contractuels permettra en effet de maîtriser au mieux une situation aussi imprévue que grave pour toutes les parties concernées.

SIA/Service de presse

QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

La **sia** tient à jour un registre officiel des certificats émis. La dernière mise à jour date du 30 avril 2004. La liste des entreprises qui ont obtenu avec succès le certificat d'exploitation peut être consultée sur le site Internet de la **sia**, <www.sia.ch/f/pratique/publications/registre/>

SIA/Service de presse

SERVICE DE CONSEIL JURIDIQUE DE LA SIA

*Le service juridique de la **sia** répond à des questions de droit liées à l'étude et à la réalisation de projets de construction, à des demandes relatives aux activités et aux produits de la **sia**, ainsi qu'à des problèmes relevant du droit du travail pour les employeurs ou les employés d'un bureau d'étude.*

Les membres de la **sia** bénéficient de la gratuité pour une brève information juridique. Pour des cas plus complexes, les prestations du service juridique leur sont facturées au taux horaire de Fr. 150.- hors TVA. Pour les non-membres, ce taux oscille entre Fr. 250.- et 400.- hors TVA selon le type de mandat confié au service.

Les juristes de la **sia**, MM. Gasche, Graber et Maffioletti, sont à disposition pour des conseils par téléphone les

mardis et mercredis après-midi au numéro 01 283 15 15.

Ce service juridique est ouvert aux non-membres les mardis et mercredis matin au numéro 0900 742 587 (ou 0900 SIAJUS) au prix de 4 francs la minute dès la cinquième minute d'appel.

Pour éviter les attentes inutiles au bout du fil, les usagers peuvent poser leurs questions par courriel ou fax. Le travail du service juridique est ainsi facilité car il peut cerner plus rapidement la situation sur la base d'une demande écrite clairement formulée et préparer une réponse dûment fondée. Selon les cas, la réponse sera communiquée aux intéressés par téléphone ou par écrit. Muni du numéro d'affiliation à la **sia** s'il y a lieu, l'envoi d'une question écrite doit être adressé au Service juridique de la **sia**, case postale, 8039 Zurich, fax 01 201 63 35, ius@sia.ch.

SIA/Service de presse

COURS DU DROIT DE L'EXPERTISE

Un expert est souvent confronté à des questions juridiques. Ce cours, débouchant sur un Certificat de spécialisation postgrade, a été conçu dans le cadre du partenariat entre l'Université de Fribourg, l'EPFL, la **sia** et le CSEA. Il s'adresse à des personnes exerçant en parallèle une activité professionnelle.

Les buts sont de comprendre le contexte juridique d'un mandat et d'un contrat, d'identifier l'objet d'une mission, de connaître la procédure et les responsabilités et devoirs de l'expert.

Contenu du cours :
Sources du droit de l'expertise, organisation judiciaire, déroulement du procès civil, procédure d'expertise, expertise privée, responsabilité de l'expert, arbitrage, médiation, expertises particulières (poursuite pour dettes et faillites, expropriation, fonds de placement)

Date, délai, direction et renseignements :
voir Mémento, pp. 28-29

SIA/Service de presse